



Nombre de conseillers en exercice : 33  
Votants : 33  
Abstentions :  
Pour : 26  
Contre : 7

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt deux, le 28 novembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 novembre 2022, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

**Étaient présents :**

Fabrice ROUSSEL  
Katell ANDROMAQUE  
Jean-Noël LEBOSSÉ  
Noelle CORNO  
Murielle DINTHEER  
Philippe LE DUAULT  
Laurent BREZAC  
Laurence RANNOU  
Viviane CAPITAINÉ  
Frédéric CHATELLIER  
Claude LEFORT  
Denis BRIANT  
Jean-Pierre GUYONNAUD  
Anne OLIVIER

Eric NOZAY  
Nathalie LEBLANC  
Marc FLEURY  
Sylvie LAJEANNE  
Isabelle LE HEIN  
Martin MOTTET  
Charlotte PERCHER  
Erwan BOUVAIS  
Annie LE GAL LA SALLE  
Myriam BASOSILA MBEWA  
Christian GUILLEMINEAU  
Bénédicte de LANTIVY  
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents excusés :**

Laurent GODET, Camille BRANCHEREAU, Philippe RODRIGUES, Linda DION, Oscar NAVARRO, Christophe BOUVIER-BRAULT

**Avait donné procuration**, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Laurent GODET à Murielle DINTHEER, Camille BRANCHEREAU à Katell ANDROMAQUE, Philippe RODRIGUES à Frédéric CHATELLIER, Linda DION à Laurent BREZAC, Oscar NAVARRO à Marc FLEURY, Christophe BOUVIER-BRAULT à Erwan BOUVAIS

**Anne OLIVIER a été élue Secrétaire de Séance.**

---

**DECISION MODIFICATIVE N°2 SUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2022 – BUDGET PRINCIPAL VILLE**

**DL\_2022\_11\_16**

---

Madame CORNO expose :

La Décision Modificative n°2 au budget principal de la Ville s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

109 551 € pour la section de fonctionnement  
-119 329 € pour la section d'investissement

Elle contient en section de fonctionnement :

1) Dépenses de fonctionnement :

Ajustement de la Masse Salariale lié à la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de +3,5 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 (valeur : +30 K€ par mois) : 150 000 € (ajustement de l'inscription budgétaire au strict nécessaire sur la fin d'exercice)

Ajustement de l'enveloppe d'énergie-fluides lié :

- à la mise en place du nouveau marché passé en groupement de commande par Nantes Métropole en fin d'année dernière, qui aboutit au paiement de 13 mois de factures d'énergie sur l'exercice budgétaire 2022 (contre 11 mois l'an dernier) : 24 000 €
- au renchérissement du coût de l'énergie : 7 000 €

Ajustement de l'enveloppe de travaux d'entretien :

- 9 000 € pour le déménagement aller de la Bibliothèque dans la salle Saint-Michel, en vue d'une installation temporaire durant les travaux (dépense équilibrée avec une économie en investissement) ;
- 23 000 € pour la réfection de l'étanchéité des soubassements du gymnase de Mazaire ;
- 7 000 € pour le changement des lampes de l'éclairage du stade de rugby Robert Mesnard (dépense équilibrée partiellement avec une économie réalisée en fonctionnement par le service des sports à hauteur de 5 600 €).

Lancement du projet de création d'une SPL (société publique locale) pour la création d'une cuisine mutualisée :

- 4 500 € d'adhésion à la fédération des élus des EPL (dont 3564 € seront refacturés aux Villes d'Orvault et de Saint-Herblain)
- 9 980 € de frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction des statuts et la création de la SPL.

Enfin, un ajustement de crédit a été opéré sur le secteur Action Sociale, pour permettre la mise en place d'activités ludiques complémentaires dans le cadre des Rendez-vous d'Automne pour les retraités, pour un montant de 1500 € (équilibré avec une économie enregistrée sur les subventions à verser pour la MOUS de Nantes de Métropole).

2) Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement encaissées en plus dans le cadre de cette décision modificative n°2 sont les suivantes :

- 14 013 € de FCTVA obtenu sur les dépenses de fonctionnement éligibles réalisées en année N-1
- 80 000 € de remboursement de salaires de personnel et 4800 € de remboursement sur charges de personnel
- 7 174 € de subventions d'État complémentaires perçues en lien avec l'embauche de contrats aidés (CUI-CAE) au sein des services municipaux.

L'équilibre de la section de fonctionnement est effectué via une ponction sur le virement en section d'investissement à hauteur de 119 329 €.

Elle contient en section d'investissement :

1) Dépenses d'investissement :

- Ajustement de dépense relatif à l'opération de travaux sur la Bibliothèque afin de financer une partie du déménagement temporaire du service : -9 000 €
- Frais d'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour la rédaction d'un programme en vue de la création d'une cuisine centrale intercommunale : 9 980 €
- Ajustement de l'enveloppe pour l'opération Bourgoin Decombe selon l'avancée du projet : -120 309 €

2) Recettes d'investissement :

- Ajustement du virement en section d'investissement (autofinancement) : -119 329 €

Cette décision modificative est équilibrée sans appel complémentaire à de l'emprunt.

**Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 14 novembre 2022 ;**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

1. **D'APPROUVER** la Décision Modificative n°2 au budget principal de la Ville, dont le tableau de synthèse se trouve annexé en pièce jointe ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

***Délibération adoptée par 26 voix pour et 7 contre (Erwan BOUVAIS, Annie Le GAL LA SALLE, Christophe BOUVIER – BRAULT, Myriam BASOSILA MBEWA, Christian GUILLEMINEAU, Bénédicte DE LANTIVY et Sébastien ROUSSEL).***

Pour extrait certifié conforme,  
**La secrétaire de séance**

ANNE OLIVIER



Pour extrait certifié conforme,  
**Monsieur le Maire,**

FABRICE ROUSSEL



Transmise en préfecture et mise en ligne sur le site internet de la Ville le - 5 DEC. 2022

**DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL VILLE 2022****SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
<b>Ajustement de dépenses de fonctionnement :</b>		<b>Ajustement de recettes de fonctionnement :</b>	
<b>Ajustement de la Masse Salariale suite à des mesures nouvelles :</b>		FINA – 01 – 744 : FCTVA perçu sur les dépenses de fonctionnement N-1	14 013,00 €
PERS – 020D – 641311 : Rémunération agents titulaires : décision Gouvernementale de hausse du point d'indice de +3,5 % sur 6 mois	150 000,00	PERS – 020D – 64192 : remboursement sur rémunération principale des personnels non titulaires (indemnités journalières suite à arrêts maladie / congés maternité)	80 000,00 €
		PERS – 020D – 6479 : remboursement autres charges sociales	4 800,00 €
		PERS – 020D – 747184 : participation de l'État liée aux contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI- CAE)	7 174,00 €
<b>Ajustement de l'enveloppe énergie-fluides :</b>			
ENER – 020G – 606120 : électricité	24 000,00		
ENER – 020L – 60622 : carburants	7 000,00		
<b>Ajustement de l'enveloppe travaux d'entretien sur locaux municipaux :</b>			
BATI – 321A – 6188 : opération de déménagement temporaire de la Bibliothèque secteur jeunes (déménagement aller suite à début des travaux)	9 000,00		
BATI – 411 – 615221 : réfection étanchéité soubassement gymnase de Mazaire	23 000,00		
BATI – 412 – 61521 : entretien et réparations sur les lampes du stade de rugby Robert Mesnard	7 000,00		
SPOR – 40A – 6574810 : subventions sportives	-5 600,00		
<b>Lancement du projet de SPL pour la création d'une cuisine centrale intercommunale :</b>			
REST – 251A – 6281 : Adhésion à l'association fédération des élus des Etablissements Publics Locaux (période de septembre 2022 au 31 décembre 2023) - article 8 de la convention constitutive n°1 – DL 2022-09-10	4 500,00	REST – 251A – 70875 : remboursement de frais d'adhésion à la fédération des élus des EPL avancés pour les autres communes du Groupement (Orvault : 1308,15 €, Saint Herblain : 2256,30 €)	3 564 €
REST – 251A – 6188 : AMO pour la constitution de la SPL - Article 7 de la convention constitutive n°1 – DL 2022-09-10 (48 000 € TTC x 20,79%)	9 980,00		
<b>Transferts de crédits de compte à compte :</b>		<b>Transferts de crédits de section à section :</b>	
ACSO – 524 – 657351 : Non renouvellement de la convention avec Nantes Métropole pour le financement de l'équipe de MOUS dédiée aux Migrants d'Europe de l'Est	-1 500,00	néant	
ACSO – 610 - 6188 : Financement d'activités ludiques à la Fête des Retraités et aux Rendez-Vous d'Automne	1 500,00		
<b>(023) Virement en section d'investissement</b>	<b>-119 329 €</b>		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>109 551 €</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>109 551 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
		<b>(021) Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>-119 329 €</b>
<b>Ajustement de dépenses d'investissement :</b>			
BIBL – 321A – 231321 : Travaux bibliothèque Nelson Mandela	-9 000 €		
BATI – 412 – 2313312 : Stade Bourgoin Decombe	-120 309 €		
<b>Lancement du projet création d'une cuisine centrale intercommunale :</b>			
REST – 251A – 2031 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction d'un programme de construction d'une cuisine centrale intercommunale (prise en charge directe de la dépense à hauteur d'un prorata de 20,79% du montant total)	9 980 €		
<b>Transferts de crédits de section à section :</b>		<b>Transferts de crédits de section à section :</b>	
néant		néant	
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-119 329 €</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-119 329 €</b>